



**Manitoba Advocate
for Children and Youth**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA PROTECTRICE DES ENFANTS ET DES JEUNES DU MANITOBA PUBLIE SON RAPPORT SPÉCIAL INTITULÉ « CHANGER DE PERSPECTIVE : COMPRENDRE ET COMBATTRE LES INÉGALITÉS AU MANITOBA CONCERNANT LES DÉCÈS DE NOURRISSONS LIÉS AU SOMMEIL »

La protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba reformule les recommandations présentées dans son rapport spécial *Safe and Sound* et appelle le gouvernement du Manitoba à améliorer les déterminants sociaux de la santé pour tous les Manitobains.

10 OCTOBRE 2024 – TERRITOIRE VISÉ PAR LE TRAITÉ 1, TERRE NATALE DES MÉTIS DE LA RIVIÈRE ROUGE, Winnipeg (Manitoba)

C'est aujourd'hui que Sherry Gott, protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba, a publié *Changer de perspective : comprendre et combattre les inégalités au Manitoba concernant les décès de nourrissons liés au sommeil*. Ce rapport spécial se penche une nouvelle fois sur la question des décès de nourrissons liés au sommeil. Il assure le suivi du rapport spécial de 2020 intitulé *Safe and Sound : A Special Report on the Unexpected Sleep-Related Deaths of 145 Manitoba Infants* (sains et saufs : un rapport spécial sur le décès inattendu lié au sommeil de 145 nourrissons du Manitoba) et le reformule pour mettre en évidence la responsabilité accrue des gouvernements dans la prévention de ces tragédies.

« Ce rapport démontre que les risques de décès de nourrissons liés au sommeil ne découlent pas seulement de décisions, de comportements et de pratiques individuels. Ils sont en fait en grande partie le résultat des conditions de vie des personnes au quotidien et de l'ensemble plus large des facteurs et des systèmes qui façonnent ces conditions. Ces facteurs, connus sous le nom de déterminants sociaux de la santé, sont des éléments sur lesquels les gardiens et les familles ont très peu de contrôle », explique Sherry Gott, protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba. **« Faire reposer la prévention des décès de nourrissons liés au sommeil sur les seules épaules de leurs gardiens est non seulement**

injuste, mais également inefficace. Il incombe plutôt au gouvernement du Manitoba d'assurer la répartition équitable des déterminants sociaux de la santé afin que chaque nourrisson ait les mêmes chances de s'épanouir, quels que soient son identité, son lieu de résidence et ses gardiens. »

Le rapport *Changer de perspective* examine de près le contexte et les circonstances entourant la mort de 48 nourrissons décédés dans leur environnement de sommeil entre 2019 et 2021 au Manitoba. Les résultats révèlent que les facteurs sociaux et structurels sont étroitement liés à la capacité d'un enfant à s'épanouir. Le rapport aborde également les problèmes plus généraux qui persistent au Manitoba. « **Dans l'ensemble, les résultats présentés dans *Changer de perspective* nous montrent que les décès de nourrissons liés au sommeil doivent être considérés comme un symptôme de problèmes sociaux plus vastes qui exigent d'être reconnus et corrigés** », déclare M^{me} Gott. Le rapport souligne l'importance des messages axés sur la réduction des dommages dans les initiatives de prévention. Il donne un aperçu des principaux droits de l'enfant et des obligations correspondantes du gouvernement en vertu de la législation internationale en matière de droits de la personne dans le contexte de la prévention des décès de nourrissons liés au sommeil.

Changer de perspective reformule les recommandations présentées dans le rapport spécial *Safe and Sound* (2020) qui portent sur les points suivants :

- améliorer l'accès aux renseignements et aux ressources liés aux surfaces de sommeil sécuritaires;
- veiller à ce que la sensibilisation et la formation du public à propos de la réduction des risques de décès de nourrissons liés au sommeil soient disponibles, accessibles, respectueuses et ciblées;
- améliorer le recensement, le suivi, la surveillance et l'analyse des décès de nourrissons liés au sommeil, des facteurs de risque et des tendances connexes;
- multiplier les possibilités de discussions sur le sommeil sécuritaire.

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes formule également une nouvelle recommandation :

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba recommande que le gouvernement du Manitoba, en collaboration avec les ministères et les corps dirigeants autochtones, prenne des mesures concrètes, ciblées et durables pour améliorer progressivement les déterminants sociaux de la santé pour tous les Manitobains.

Au moment de la mise en œuvre de cette recommandation, il conviendrait d'envisager les éléments suivants :

- élaborer une stratégie globale pour s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé et aux inégalités en matière de santé dans l'ensemble du gouvernement et dans l'ensemble du Manitoba;
- mesurer et surveiller les déterminants sociaux de la santé et l'équité en matière de santé, et évaluer l'effet des mesures politiques et programmatiques;
- œuvrer à l'amélioration progressive du développement de la petite enfance, de l'accès à un emploi équitable et à un travail décent, de la couverture sociale ainsi que des conditions et de l'environnement de vie;
- mettre sur pied des mécanismes pour financer l'action intergouvernementale sur les déterminants sociaux de la santé et répartir équitablement les fonds entre les régions géographiques et les groupes sociaux.

« Ce rapport et ses recommandations sont un appel audacieux à prendre des mesures concrètes. C'est exactement ce qu'il faut pour provoquer des changements réels et durables pour les nourrissons et leurs gardiens au Manitoba », déclare M^{me} Gott. « Nous sommes collectivement responsables de veiller à ce que les droits des nourrissons et de leurs gardiens soient estimés, respectés, protégés et réalisés au Manitoba. C'est une obligation commune que chacun d'entre nous doit privilégier et mettre en œuvre. Si toutes les parties concernées s'engagent à travailler ensemble et à aller de l'avant, nous avons bon espoir d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants de toute la province. »

Vous pouvez consulter le rapport *Changer de perspective : Comprendre et combattre les inégalités au Manitoba concernant les décès de nourrissons liés au sommeil* ici :

<https://manitobaadvocate.ca/fr/reports-publications/special-reports/>.

- 30 -

Personne-ressource :

Lindsay Ridgley, gestionnaire, Éducation du public

204 451-6111

LRidgley@manitobaadvocate.ca

À propos du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba :

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba est un bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba. Il représente les droits, les intérêts et les points de vue des enfants, des jeunes et des jeunes adultes du Manitoba qui reçoivent ou devraient recevoir des services publics provinciaux. Pour ce faire, il fournit un soutien direct aux jeunes et à leur famille, passe en revue la prestation des services publics après qu'un enfant est décédé ou a subi une lésion grave, et effectue des recherches centrées sur l'enfant au sujet de l'efficacité des services publics au Manitoba. Le Bureau est habilité par la loi à formuler des recommandations dans le but d'améliorer l'efficacité des services offerts aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes, et des interventions qui en découlent. Le Bureau est investi d'un mandat en vertu de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes, elle-même guidée par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et agit dans l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes.